



FONDATION
COLLÈGE DE LÉVIS

Loto-Voyage 2016

**dans le cadre de l'activité bénéfice L'École des saveurs 2016
au profit de la Fondation Collège de Lévis.**

Nombre de billets : 800. Numérotés de 001 à 800.

Coût du billet : 20 \$

Les règlements

Dès le lundi 29 août, la Fondation Collège de Lévis mettra en vente 800 billets de tirage LOTO-VOYAGE pour gagner un des trois prix offerts d'une valeur totale de 4 600 \$. Chaque billet, des 800 émis, donne le droit de gagner un seul des trois prix. Le numéro de la licence de tirage de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) apparaissant sur les billets est RACJ – **Licence No. 423337-1**

DESCRIPTION DES PRIX

- **1^{er} prix** : Crédit-voyage de 4 000 \$, échangeable chez Voyages Inter-Pays Inc., situé au 1584, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1S 1G6. Téléphone : 418 687-9121 (Sans frais : 1 877 687-9121). Courriel: www.voyagesinterpays.com
- **2^e prix** : trois caisses de vin d'une valeur de 500 \$. Les vins seront sélectionnés par le maître-sommelier de L'École des saveurs.
- **3^e prix** : un certificat-cadeau de 100 \$ valide au Restaurant et traiteur Garby Resto-Pub (8032, avenue des Églises, Lévis, QC G6X 1X7).

DATE DU TIRAGE ET RECLAMATION DES PRIX

Ces trois prix feront l'objet d'un tirage qui se tiendra lors de la soirée de dégustation de mets et de vins **L'École des saveurs 2016, le vendredi 18 novembre 2016 à 21 h**. La soirée se déroulera au Collège de Lévis, à la cafétéria, située au 9, rue Mgr-Gosselin, Lévis (Québec) G6V 5K1.

Les prix devront être réclamés au bureau de la Fondation Collège de Lévis avant 16 h, le lundi 19 décembre 2016.

Fondation Collège de Lévis
9, rue Mgr-Gosselin, bureau 125
Lévis (Québec) G6V 5K1
Téléphone : 418 833-1249, poste 115
Courriel : fondation@collegedelevis.qc.ca

1. La date ultime pour la réclamation des prix : le vendredi 19 décembre 2016 à 16 h. Si les prix ne sont pas réclamés, la Fondation Collège de Lévis se réserve le droit de verser les montants des prix dans son programme d'aide financière destiné aux élèves du Collège de Lévis.
2. Le crédit-voyage d'une valeur de 4 000 \$ doit être utilisé chez Voyages Inter-Pays Inc. Les frais suivants ne sont pas couverts par le crédit-voyage : le transport terrestre aller-retour de la résidence à l'aéroport de départ, les taxes de sortie des pays, s'il y a lieu, les vaccins, les documents de voyage et les dépenses personnelles. Le crédit-voyage doit être utilisé sur une période d'un (1) an suivant la date où il a été gagné. Un crédit-voyage peut être divisé en un maximum de deux voyages différents.
3. La personne gagnante du crédit-voyage pourra choisir le forfait de son choix chez Voyages Inter-Pays Inc. Si le coût du forfait est plus élevé, elle devra déboursier la différence à Voyages Inter-Pays Inc.
4. La personne gagnante du crédit-voyage qui choisit une destination d'une valeur moins élevée que celle du prix gagné pourra conserver la différence et l'utiliser ultérieurement aux mêmes conditions et dans le délai qui reste à courir.
5. Le crédit-voyage n'est pas monnayable. Les taxes (provinciale et fédérale) sont incluses dans le montant du crédit-voyage à gagner.
6. Le crédit-voyage peut être transférable à une autre personne.
7. Le certificat-cadeau d'une valeur de 100 \$ au « Restaurant et traiteur Garby Resto-Pub » doit être utilisé sur une période d'un (1) an suivant la date où il a été gagné.
8. Le tirage au sort des trois prix offerts sera effectué sous la surveillance de Lemieux Nolet, firme comptable retenue pour des services annuels d'audition à la Fondation Collège de Lévis.
9. La Fondation Collège de Lévis communiquera avec les personnes gagnantes par téléphone ou par écrit au plus tard le mercredi 23 novembre 2016. Elles seront informées de la manière dont elles pourront prendre possession de leur prix. Ces personnes devront signer une formule de déclaration et d'exonération de responsabilité.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

10. Pour être admissible au tirage au sort, toute personne doit être âgée de 18 ans et plus.
11. Les personnes qui ne sont pas éligibles à la Loto-Voyage 2016 sont :

- a) les membres du comité de l'activité bénéfice L'École des saveurs 2016.
- b) les personnes qui habitent à la même adresse que les membres du comité défini au point 11 a).

MODE DE PARTICIPATION

12. Les 800 billets disponibles sont numérotés de 001 à 800.
13. L'achat d'un billet au coût de 20 \$ n'est pas remboursable.
14. Il n'y a pas de limite quant au nombre de billets que peut acheter une personne.
15. Pour participer à la Loto-Voyage 2016, chaque personne participante doit inscrire son nom et ses coordonnées sur le talon du billet.
16. Les billets doivent être payés au moment de leur achat: en argent comptant ou par carte de crédit VISA ou MASTERCARD ou par chèque daté du jour de l'achat. Un chèque sans provisions entraîne automatiquement le paiement obligatoire dans les 5 jours ouvrables qui suivent. Une fois ce délai écoulé, le détenteur du billet perd son éligibilité au tirage.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

17. Tout conflit sera soumis au Conseil d'administration de la Fondation Collège de Lévis qui demandera, si nécessaire, un avis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) afin de prendre une décision.
18. Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou de quelque autre façon altéré ou qui provient d'une source de distribution non autorisée ou qui résulte d'une erreur mécanique, humaine ou autre survenue au cours du processus d'impression sera rejeté pour nullité.
19. La Fondation Collège de Lévis, Voyages Inter-Pays Inc. et tout intervenant relié à la LOTO-VOYAGE n'assument aucune responsabilité quant à tous les dommages que les personnes participantes ou gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie ou de l'acceptation et de l'utilisation de leur prix.
20. En participant à ce tirage, les personnes gagnantes autorisent la Fondation Collège de Lévis à utiliser leur nom, leur photo et leur lieu de résidence à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de rémunération.
21. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez communiquer avec la Fondation Collège de Lévis au 418 833-1249, poste 115.
22. Les participants à la Loto-Voyage 2016 reconnaissent avoir pris connaissance des règlements, en comprendre les modalités et confirment leur admissibilité.

Règlements publiés par la Fondation Collège de Lévis
Le lundi 29 août 2016